

## **DEMANDE DU PASS'REGION**

**Seconde Pro. NJPF**

*Année scolaire 2017-2018*

### **Pass'Région :**

***Pleins d'avantages pour les jeunes de 15-25 ans en Auvergne-Rhône-Alpes !***

La région Auvergne-Rhône-Alpes offre à tous les élèves inscrits dans une MFR un certain nombre d'avantages, vous pouvez en prendre connaissance sur le site :

[\*passregion.auvergnerhonealpes.fr\*](http://passregion.auvergnerhonealpes.fr)

Vous devez remplir un bon de commande.

Votre demande sera ensuite validée par l'établissement.

**Outre les différents avantages indiqués sur le document, la Région vous accorde une bourse pour l'acquisition d'une tenue de sécurité indispensable lors des chantiers.**

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter !